



REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 - Généralités

Le règlement intérieur est préparé et adopté par le bureau. Celui-ci ainsi que les modifications qui y sont apportées sont communiqués à la ligue.

Toute personne désirant utiliser les créneaux doit être inscrite au club en remplissant un dossier d'inscription. Ce dossier n'est considéré complet qu'à réception des pièces suivantes : fiche de renseignement et livret fédéral dûment remplis, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton portant la mention « en compétition », le règlement intégral de la cotisation.

Tous les adhérents disposent d'un maximum de **deux séances à partir de leur premier entraînement pour fournir leur certificat médical et régler leur cotisation.**

Article 2 - Créneaux et tarifs

▪ **Créneaux pour la saison en cours :**

LUNDI (Maurice Tassus)	MARDI (Maurice Tassus)	MERCREDI (Lycée)	JEUDI (Lycée)	VENDREDI (Lycée)	SAMEDI (Lycée)
18h30 – 20h Jeunes (7-14 ans)	21h – 23h Adultes Compet.	20h – 22h Adultes Loisirs Ados (15 ans et +)	20h – 22h Adultes Compet.	19h – 22h (*) Tous	9h – 12h30 (*) Tous
20h – 23h Adultes Loisirs Ados (15 ans et +)					

() Les créneaux des vendredis et samedis ont lieu de septembre à mi-novembre et de mi-mars jusque la fin de la saison. Sous réserve de présence d'un membre du bureau (contacter Damien 06.67.66.13.38).*

Les créneaux du mardi soir et jeudi soir sont réservés uniquement aux adhérents s'étant acquittés de la licence « Adulte Compétiteur ».

Le bureau se réserve le droit de modifier les horaires des créneaux pendant les vacances scolaires. Aucun créneau n'est maintenu les jours fériés.

▪ **Créneau « Jeunes » :**

Les horaires sont valables uniquement hors vacances scolaires (calendrier consultable sur le site de l'Education Nationale).

Le responsable de l'enfant a pour obligation de s'assurer de la présence de l'Educateur et/ou d'un membre du bureau à leur arrivée au gymnase. Une feuille d'émargement doit être signée à l'arrivée et au départ de l'enfant par le responsable.

▪ **Tarifs pour la saison en cours :**

Adulte Compétiteur	Adulte Loisir	Etudiant, Chômeur	Jeune (1996 à 2005)	Jeune (2006 à 2008)	Droit de terrain
115 €	95 €	75 €	75 €	35 €	55 €

Le coût supplémentaire compétiteur, par rapport à une cotisation normale, sert à financer la consommation de volants à plumes. Le bureau se donnera cependant le droit d'autoriser certains novices voulant évoluer au niveau supérieur l'accès aux créneaux du mardi ou jeudi.

Un ajustement des tarifs sera effectué pour toute inscription en cours de saison à compter du 1^{er} janvier.

Article 3 - Tenue

Les joueurs doivent respecter le sol des terrains d'entraînement. Chaque joueur doit posséder des chaussures propres, ne laissant pas de traces et réservées à la salle de sport. Une tenue correcte, vestimentaire et comportementale, est exigée à chaque entraînement et compétition.

Article 4 - Déroulement des séances

Les créneaux ne peuvent être maintenus si aucun membre du bureau n'est présent à l'ouverture et à la fermeture et/ou si le nombre de participant est inférieur à 4 joueurs ou joueuses.

L'installation et la désinstallation des terrains sont à la charge de tous.

En fin de séance il faut :

- vérifier que le matériel soit rangé.
- s'assurer qu'il ne subsiste pas de vêtements oubliés dans la salle.
- mettre à la poubelle les bouteilles d'eau et volants usagés.

Pour les loisirs, les volants plastiques sont fournis par le Club. Le Club peut fournir des raquettes aux licenciés ou futurs licenciés (pendant leur période d'essai) qui n'ont pas encore leur matériel. Toutefois, il est conseillé pour leur bien-être que chaque joueur ait sa raquette.

Article 5 - Compétitions

Les joueurs désirant s'inscrire à une compétition, le feront par l'intermédiaire du Responsable Compétition.

Le Club n'assume pas la prise en charge financière des compétitions privées, ni les frais de déplacement ou d'hébergement engagés pour toute compétition. Toutefois, le bureau accorde une participation aux frais d'engagement uniquement pour 2 compétitions privées à tous les compétiteurs.

Chaque joueur s'étant inscrit à une compétition est tenu d'y participer. En cas d'empêchement et en l'absence de raisons valables et dûment justifiées, le joueur fautif encourt une sanction double : une amende (100 euros) et une suspension de deux mois à toute compétition.

Un jeune participant à un tournoi sera obligatoirement accompagné d'un adulte responsable.

Article 6 - Vie du club

Toutes les informations relatives à la vie du Club sont affichées sur le tableau des FVP au gymnase Maurice TASSUS.

Vous pouvez également contacter le club à l'adresse fvp.gisors@gmail.com ou nous suivre sur Facebook.

Tous les adhérents seront sollicités au cours de la saison pour participer à la vie du club : présence lors de l'Assemblée Générale, participation à l'organisation des différentes manifestations (tournoi, championnat, interclubs...) ...

Article 7 - Accueil aux visiteurs

Tout visiteur désirant exceptionnellement participer à un entraînement devra se présenter à un encadrant. Une participation financière sera demandée en cas de présence continue et répétée aux séances pour les visiteurs licenciés FFBad ; les autres seront redevables de la cotisation.

Article 8 - Bonne conduite

Le bureau, dans un souci de convivialité, au sein des FVP se réserve le droit, après vote, de refuser l'inscription d'un badiste.

Des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion (commission disciplinaire de la ligue), seront données à tout badiste qui ne voudrait pas se conformer à la vie du club, ni respecter le présent règlement ou celui mis en place par la mairie au sein de l'établissement.

Les licenciés ne voulant qu'un droit de terrain et étant licencié dans un autre club ne seront pas prioritaires et de ce fait, pourront ne pas être autorisés à évoluer au sein des FVP.

Article 9 - Responsabilité

Le club ne peut être tenu pour responsable en cas de vol qui surviendrait dans les vestiaires du gymnase. L'adhérent reste seul responsable de ses effets personnels.